

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

---

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : mardi 13 septembre 2022,  
Secrétaire de séance : Jean LABORDE

Etaient présents 50 titulaires, 1 suppléant, 7 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU, Fabienne TOUVARD, Ophélie ESCOT, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOIBE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTÉ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Chantal LECOMTE, Nathalie PASTOR, Brigitte ROSSI, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Eric BERGEZ suppléant de Dany BARRAUD,

Pouvoirs : Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Anne BARBET à Stéphane LARTIGUE, Jean CONTOU CARRÈRE à Philippe GARROTÉ, Patrick MAILLET à Marie-Lyse BISTUÉ, Dominique QUEHEILLE à Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER à Sami BOURI,

Absents : Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Michel CONTOU-CARRÈRE, Cédric PUCHEU, Michèle CAZADOUMECQ, Laurent KELLER, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Marc OXIBAR, Laurence DUPRIEZ, Jean-Luc MARLE, Alain QUINTANA, Aurore GUEBARA, Bruno JUNGALAS, Christophe GUERY

**RAPPORT N° 220920-02-DEV-**

**CONVENTIONS DE SERVITUDE AVEC ENEDIS**

M. BELLEGARDE expose :

Parc d'activités du Gabarn :

Dans le cadre du projet d'extension du réseau de haute tension à la zone d'activités du Gabarn, ENEDIS va poser un câble souterrain dans les parcelles D550 et D555 appartenant à la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

Aussi, elle sollicite de la communauté de communes une convention de servitude à son profit.

Parcelle située à Bedous :

Dans le cadre du projet de raccordement et d'alimentation souterraine de la future Production Photovoltaïque du bâtiment de la Maison de Santé située sur la commune de Bedous, ENEDIS va poser une canalisation électrique souterraine ainsi que deux coffrets sur la parcelle C979, propriété en indivision de la communauté de communes et de la commune de Bedous.

Aussi, elle sollicite tant de la commune que de la communauté de communes, une convention de servitude à son profit.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de servitude avec ENEDIS pour les parcelles D550 et D555 situées dans le Parc d'Activités du Gabarn,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de servitude avec ENEDIS pour la parcelle C979 située sur la commune de Bedous,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 20 septembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

*Signé JL*

Jean LABORDE

Le Président

*Signé BU*

Bernard UTHURRY